
Adresse du citoyen Petit, capitaine de la 2e compagnie du 2e bataillon de la Haute-Marne, armée de la Moselle, qui annonce le don de deux journées de paye pour les défenseurs de Landau, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Petit, capitaine de la 2e compagnie du 2e bataillon de la Haute-Marne, armée de la Moselle, qui annonce le don de deux journées de paye pour les défenseurs de Landau, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 229;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30535_t1_0229_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des bons citoyens, et à cet effet le conseil a nommé et député les citoyens Pierre Castilhon (maire), Redarès (off. mun.), et Louis Gueidan, notable, pour se présenter demain à la Société populaire et ont les délibérans signé avec l'agent national : Castilhon (maire), Redarès (off. mun.), Joseph Gilhot (off. mun.), Marc Antoine, Deleuze (off. mun.), Domergue (off. mun.), Boisseau (agent nat.), Gilhot, Lobier, L^e Gueidan, Gueidan aîné, L^e Gilhot, Domergue, F. Deleuze, notables.

P.c.c.: BOYER (secr. greffier), CASTILHON (maire).

27

La société populaire de l'Isle-d'Yeu (1), département de la Vendée demande que le nom de la commune des Sables-d'Olonne soit changé en celui de Port-Libre.

Renvoyé aux comités d'instruction publique et de division (2).

28

Les habitants du Pont-Camarès district de Saint-Affrique, annoncent qu'ils ont célébré avec enthousiasme la reprise de Toulon, et qu'ils ont envoyé toute leur argenterie à la monnaie.

II Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Pont-de-Camarès, 3 pluvi. II](4)

« Citoyen président,

Les habitants de Pont-de-Camarès, chef-lieu du canton, district de Saint-Affrique, département de l'Aveyron sont trop éloignés de la Convention nationale pour aller tous en corps leur exprimer l'allégresse qu'ils ont eue en apprenant la prise de l'infâme Toulon. Lorsqu'ils sçurent que cette ville rebelle fut livrée par la plus infernale trahison, à nos ennemis, tous leurs cœurs furent navrés. Aujourd'hui que cette ville porte le nom du Port de la Montagne, ils sont vivifiés et ils viennent d'en donner des preuves non équivoques, en célébrant cette éclatante victoire par des banquets civiques. Le premier eut lieu le 23 nivôse par un mouvement spontané, et le second par un décret ordonné le 30 du dit jour de la décade. Là il y avait, citoyens et citoyennes, vieillards octogénaires, enfants encore trop foibles pour imiter les braves défenseurs de la liberté et des bons sans-culottes, noyaux d'autres jambes que des crosses; tout étoit confondu; la joie étoit l'ornement de la fête. Jamais spectacle aussi beau. Amour de la patrie, vénération pour la convention, louange aux braves frères d'armes qui ont bien mérité de la patrie, haine implacable pour les tyrans furent les santés

portées dans un repas des plus champêtres et frugal, mais dicté par le plus pur patriotisme. Oui, Citoyen président, nous te prions d'être notre organe et de dire à la Convention nationale que, quoique faisant partie d'un département fanatisé, séditieux, dans quelques points nous avons, depuis 89, marché d'un pas égal dans le sens de la Révolution et que sans flagornerie, nous avons été et serons toujours dignes d'être appelés les enfants de la Montagne; nous sommes Montagnards par la nature et rien ne sauroit nous faire devenir plaine pas même les miracles des prêtres, car notre sol en est purgé, nous n'avons plus d'églises catholiques, ni protestantes, nous suivons la religion naturelle. Déjà le district a reçu... marcs d'argent provenant des vases, mais nous allons lui faire passer le peu que nous pouvons avoir encore pour que le tout soit adressé à la Convention. Les vêtements et autres ornements sans valeur vont être consumés par les flammes; si notre offrande est petite, nous avons la douce satisfaction au moins d'offrir tout ce que nous avons, nous ne conservons que le temple de la Raison et c'est là que nous inspirerons à nos enfants d'être vertueux sans-culottes. Vive la République et les représentants qui travaillent dans ce moment-ci au salut du peuple. »

CAREL (v.-présid.), LECOCQ (présid.), RAMONDÈNE, CAISSE (secrét.).

29

L. Petit, capitaine de la seconde compagnie au deuxième bataillon de la Haute-Marne, armée de la Moselle, fait passer deux journées de paie accordées par la nation aux défenseurs de la patrie qui ont concouru au déblocus de Landau (Applaudissements).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Canton^t d'Altheim, 1^e vent. II] (2).

« Citoyen président,

Je te fais passer les deux journées de paie accordées par la nation aux défenseurs de la Patrie qui ont eu le bonheur de concourir au déblocus de Landau.

La République m'a payé assez généreusement par la satisfaction qu'elle nous a témoigné de nos services. Nous n'avons fait que notre devoir, et nous nous estimons trop heureux d'avoir eu l'occasion de faire en ce moment pour la Patrie ce que tout Français doit être disposé à faire pour elle à tous les instants de sa vie.

Je lui ai déjà sacrifié un fils mort au service à l'âge de 15 ans. Il m'en reste encore un autre. J'attends avec impatience que son âge me permette de lui remettre entre les mains les armes de ses frères.

Je suis avec respect, Citoyen président, ton frère et concitoyen. »

L. PETIT.

(1) Et non Dier.

(2) P.V., XXXIII, 137.

(3) P.V., XXXIII, 137. Bⁱⁿ, 19 vent.; M.U., XXXVII, 328.

(4) C 293, pl. 969, p. 20.

(1) P.V., XXXIII, 138. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t) et 25 vent. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1187.

(2) C 293, pl. 969, p. 22.